

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 18 janvier 2017

Convocation en date du : 13/01/2017

Date d'affichage de la convocation : 13/01/2017

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/01/2017

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents :**

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Denise FORESTIER, Christiane LANCIAUX, France LOVEIRY

Absente-excusée : Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT  
Absente : Mme Estelle GATILLE

M. Laurent DUFOUR a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Maison Aucaigne**

M. Philippe Prost rappelle les travaux de rénovation de la Maison Aucaigne réalisés par M. Loveiry et l'entreprise Auray pour un montant global de 15 683,10 € T.T.C.

Des travaux supplémentaires au rez-de-chaussée sont à réaliser très rapidement :

- Aménagement d'une douche
- Remplacement du revêtement de sol

Des devis ont été sollicités. La proposition reçue s'élève respectivement à 3 165 € TTC et 2 335 € TTC.

Travaux à prévoir dans l'année :

- volets, portes du garage et portillon donnant accès au droit de passage à changer
- dalle béton à réaliser dans le garage

Etant donné le montant investi dans les travaux, il est proposé d'augmenter le loyer du logement à 480 €.

Le Conseil Municipal,

- valide les devis concernant l'aménagement de la douche et le changement des revêtements de sol du rez-de-chaussée,
- décide de faire chiffrer les autres travaux,
- décide d'augmenter le loyer mensuel à 480,00 €.

## 2°) Bilan des travaux

### Ancienne Ecole du bas

M. Philippe Prost rappelle que les travaux d'aménagement du local kiné sont terminés et que M. Marcacci, kinésithérapeute, doit s'installer au 1<sup>er</sup> février prochain.

Reste à réaliser la rénovation de la cage d'escalier. Des devis ont été sollicités. Les propositions reçues se décomposent comme suit :

Lot	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Plâtrerie-Peinture	Ets PAGEAUT	11 001,00 €	13 201,20 €
Menuiserie	Ets DARGAUD	368,90 €	442,68 €
Electricité	Ets COURTOIS	1 095,32 €	1 314,38 €
Revêtement de sol	PARAY LINO	1 881,96 €	2 258,35 €
		14 347,18 €	17 216,61 €

Il convient de fixer dès à présent le montant du loyer pour ce local.

Le Conseil Municipal,

- valide ces travaux pour un montant global de 14 347,18 € H.T.
- fixe le montant du loyer à 270 € + 34,73 € de charges de chauffage. Un relevé trimestriel de l'électricité sera réalisé et refacturé au locataire.
- accepte de louer ce local commercial à M. Marcacci, kinésithérapeute, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- autorise le Maire à signer les devis des travaux et le bail de location.

## 3°) Rénovation énergétique

La Commune de Dompierre les Ormes a pour projet de rénover énergétiquement 3 bâtiments communaux principaux : la Maison des Associations, l'ancienne école du bas et l'ensemble Mairie/Poste/Bibliothèque, dont l'objectif est d'atteindre le niveau BBC Rénov. Ces travaux concernent, entre autre, l'isolation extérieure des bâtiments, l'isolation des combles, le changement des vannes thermostatiques, le remplacement des huisseries, le remplacement des VMC...

Ce projet a été retenu dans le projet relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPcv) bénéficiant ainsi d'une subvention de 193 500 €.

Le montant des travaux pour l'ensemble a été estimé à 393 000 € H.T.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Coût global H.T. de l'opération	: 393 000 €
Demande d'aide Fonds FEADER	: 120 900 € soit 30,76 %
Montant de l'aide TEPcv	: 193 500 € soit 49,24 %
Financement propre	: 78 600 € soit 20 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le lancement des travaux de réhabilitation énergétique des 3 bâtiments communaux,
- accepte le plan de financement comme suit :

Coût global H.T. de l'opération	: 393 000 €
Demande d'aide Fonds FEADER	: 120 900 € soit 30,76 %
Montant de l'aide TEPcv	: 193 500 € soit 49,24 %
Financement propre	: 78 600 € soit 20 %

- autorise M. Michel POURCELOT, Maire et M. André DARGAUD, 4<sup>ème</sup> adjoint, responsable du projet, à solliciter auprès de l'Europe une subvention aussi élevée que possible au titre du FEADER,
- autorise M. Michel POURCELOT, Maire et M. André DARGAUD, 4<sup>ème</sup> adjoint, responsable du projet, à signer tout document relatif à ce projet,
- autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant,
- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif de la Commune.

#### **4°) Aménagement place du Monument aux Morts - Subvention Fonds de Soutien à l'Investissement**

Le Maire donne connaissance d'un courrier reçu le 17 janvier dernier relatif à une subvention du Fonds de soutien à l'Investissement pour laquelle le projet d'aménagement et de sécurisation des 2 places pourrait être éligible.

Ce projet, dans un souci de sécurité, consiste dans une première tranche à l'aménagement complet de la place et au déplacement du Monument aux Morts. En effet, celui-ci est en bordure de route départementale ; c'est donc un lieu potentiellement dangereux lors des cérémonies de commémoration.

L'aménagement de la place comprend également la création de places de parking PMR.

La 2<sup>ème</sup> tranche concerne la sécurisation de l'espace routier avec la création d'un passage traversant limitant ainsi la vitesse des véhicules.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> tranche est plus axée sur de l'aménagement urbain pour permettre ainsi une harmonie de la place entre les 2 anciennes écoles.

L'étude réalisée par le Cabinet du Triangle présente un montant total des travaux à 454 684,13 € H.T.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Coût global H.T. de l'opération	: 503 457,36 € H.T.
Demande d'aide Fonds de soutien	: 195 382,94 €
Demande d'aide DETR 2017	: 195 382,94 €
Amendes de police	: 12 000,00 €
Financement propre	: 100 691,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Place du Monument aux Morts sous réserve de l'obtention des subventions demandées,
- sollicite auprès de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds de soutien pour l'investissement public,

- accepte le plan de financement fixé comme suit :  
Coût global H.T. de l'opération : 503 457,36 € H.T.  
Demande d'aide Fonds de soutien : 195 382,94 €  
Demande d'aide DETR 2017 : 195 382,94 €  
Amendes de police : 12 000,00 €  
Financement propre : 100 691,48 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet,  
- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif 2017

#### **5°) Aménagement place du Monument aux Morts - Subvention DETR 2017**

Le Maire donne connaissance d'un courrier reçu le 20 décembre dernier relatif à une subvention du DETR pour laquelle le projet d'aménagement et de sécurisation des 2 places pourrait être éligible dans la catégorie « Aménagement de centre-bourg ».

Ce projet, dans un souci de sécurité, consiste dans une première tranche à l'aménagement complet de la place et au déplacement du Monument aux Morts. En effet, celui-ci est en bordure de route départementale ; c'est donc un lieu potentiellement dangereux lors des cérémonies de commémoration.

L'aménagement de la place comprend également la création de places de parking PMR.

La 2ème tranche concerne la sécurisation de l'espace routier avec la création d'un passage traversant limitant ainsi la vitesse des véhicules.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> tranche est plus axée sur de l'aménagement urbain pour permettre ainsi une harmonie de la place entre les 2 anciennes écoles.

L'étude réalisée par le Cabinet du Triangle présente un montant total des travaux à 454 684,13 € H.T.

Coût global H.T. de l'opération : 503 457,36 € H.T.  
Demande d'aide Fonds de soutien : 195 382,94 €  
Demande d'aide DETR 2017 : 195 382,94 €  
Amendes de police : 12 000,00 €  
Financement propre : 100 691,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Place du Monument aux Morts sous réserve de l'obtention des subventions demandées,

- sollicite auprès de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR 2017,

- accepte le plan de financement fixé comme suit :

Coût global H.T. de l'opération : 503 457,36 € H.T.  
Demande d'aide Fonds de soutien : 195 382,94 €  
Demande d'aide DETR 2017 : 195 382,94 €  
Amendes de police : 12 000,00 €  
Financement propre : 100 691,48 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet,  
- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif 2017

### **6°) Aménagement place du Monument aux Morts - Subvention Amendes de police**

La Commune de Dompierre les Ormes a pour projet l'aménagement et la sécurisation de 2 places situées entre les deux anciennes écoles. Une partie du projet pourrait être éligible à la subvention « Amendes de police ».

Ce projet, dans un souci de sécurité, consiste dans une première tranche à l'aménagement complet de la place et au déplacement du Monument aux Morts. En effet, celui-ci est en bordure de route départementale ; c'est donc un lieu potentiellement dangereux lors des cérémonies de commémoration.

L'aménagement de la place comprend également la création de places de parking PMR.

La 2ème tranche concerne la sécurisation de l'espace routier avec la création d'un passage traversant limitant ainsi la vitesse des véhicules.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> tranche est plus axée sur de l'aménagement urbain pour permettre ainsi une harmonie de la place entre les 2 anciennes écoles.

L'étude réalisée par le Cabinet du Triangle présente un montant total des travaux à 454 684,13 € H.T.

Coût global H.T. de l'opération : 503 457,36 € H.T.

Demande d'aide Fonds de soutien : 195 382,94 €

Demande d'aide DETR 2017 : 195 382,94 €

Amendes de police : 12 000,00 €

Financement propre : 100 691,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Place du Monument aux Morts sous réserve de l'obtention des subventions demandées,

- sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police,

- accepte le plan de financement fixé comme suit :

Coût global H.T. de l'opération : 503 457,36 € H.T.

Demande d'aide Fonds de soutien : 195 382,94 €

Demande d'aide DETR 2017 : 195 382,94 €

Amendes de police : 12 000,00 €

Financement propre : 100 691,48 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet,

- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif 2017

### **7°) Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés BTS+BTP Gendarmerie (antenne Bourbe)**

Le Maire donne connaissance de la proposition du Sydesl pour des travaux supplémentaires par rapport au dossier N° 178136-DRP et notamment l'installation d'un lampadaire sur la place de la bascule et un raccordement pour l'installation de la future borne électrique pour les véhicules.

Le Conseil Municipal,

- accepte le projet d'éclairage public dossier N° 178136 \_RDP VARIANTE

- accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	3 234,06 €
Participation du Sydesl :	1 117,55 €
Contribution de la Commune :	2 116,51 € H.T.
Arrondi à	2 150,00 € H.T.

- autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **8°) Nomination de deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux du Brionnais a décidé, dans sa séance du 1er mars 2016 de modifier ses statuts en instaurant des délégués suppléants aux délégués titulaires, afin de pallier au problème de quorum.

L'arrêté préfectoral modifiant les statuts ayant été signé le 3 novembre 2016, il convient maintenant de nommer les deux délégués pouvant suppléer M. Michel POURCELOT et M. Roger BESSON, délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne comme délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais
  - Mme Christiane LANCIAUX
  - M. Serge DESROCHES

#### **9°) Nouvelle Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 12 janvier dernier pour l'élection du nouveau président et des nouveaux vice-présidents.

M. Jean-Paul AUBAGUE a été élu président.

Ont été élus vice-présidents :

M. Pierre LAPALUS, responsable de la commission voirie

M. Thierry IGONNET, responsable de la commission affaires sociales et tourisme

M. Rémi MARTINOT, responsable de la commission assainissement

M. Jean-Marc MORIN, responsable de la commission économie et urbanisme

M. Michel POURCELOT, responsable de la commission affaires scolaires, péri-scolaires

M. Michel MAYA, responsable de la commission Environnement, Tépos, Tecpv

Il convient donc dorénavant de nommer un délégué de la commune à chaque commission. Il est également proposer de désigner un délégué suppléant :

commission voirie : - titulaire : Marcel RENON  
- suppléant : André DARGAUD

commission affaires sociales et tourisme : - titulaire : Serge DESROCHES  
- suppléant : Laurent DUFOUR

commission assainissement : - titulaire : Marcel RENON  
- suppléant : Pierre AURAY

commission économie et urbanisme : - titulaire : Philippe PROST  
- suppléant : pas de suppléant

commission affaires scolaires, péri-scolaires :- titulaire : Michel POURCELOT  
- suppléant : pas de suppléant

commission Environnement, Tépos, Tepcv : - titulaire : André DARGAUD  
- suppléant : Marcel RENON

### **10°) Election d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 actualisant les compétences communautaires

Vu l'article 1609 nonies C-IV.2 du Code Général des Impôts ;

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier - entre Charolais et Mâconnais reprend lors de sa création le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) prévu à l'article 1609 quinquies C-III du CGI institué par la Communauté de Communes de Matour et sa Région le 21 septembre 2006 ;

Le Maire indique que dans les Communautés à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique, les transferts de charges doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation par une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), créée entre la Communauté de communes et les Communes (article 1609 nonies C-IV.2 du CGI).

Le Maire précise que cette commission est composée d'un représentant par commune.

Le Maire propose de procéder à son élection au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- élit M. Laurent DUFOUR en tant que représentant de la commune de Dompierre les Ormes à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) créée entre la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier - entre Charolais et Mâconnais et les 18 Communes membres.

### **10°) Questions et informations diverses**

#### **a) Accueil de jour**

M. Serge DESROCHES indique qu'une réunion est prévue lundi prochain à 18 h en Mairie de Trambly pour une présentation par la MSA Bourgogne Services du bilan de l'étude lancée pour l'accueil de jour par

#### **b) Maison des séniors**

Mme Denise FORESTIER demande si le projet d'une « maison des séniors » est toujours à l'ordre du jour. Un terrain communal pourrait accueillir cette structure mais un problème d'accès se pose.

#### **c) Elagages**

M. André DARGAUD donne connaissance du devis de l'entreprise Lacharme pour l'élagage des arbres Place de la Mairie, vers l'église, dans les cours de la Maison des Associations et de l'ancienne école du bas.

Le devis s'élève à 3 196,80 € T.T.C.

Il conviendra de négocier avec l'entreprise l'élagage des arbres de la place de la Bascule.

Le Conseil Municipal,

- accepte ces travaux d'élagage pour un montant de 3 196,80 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Mme Denise FORESTIER demande où en sont les plantations le long du stade. En raison du temps, les plantations se feront ultérieurement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15 février 2017

Prochain bureau municipal : 08 février 2017

Fin de séance : 21 h 45